



Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

La Défense, le

29 JUL 2016

Direction des infrastructures de transports

La directrice des infrastructures de transport

Sous-direction de l'aménagement du réseau routier national

à

Bureau de la politique de l'environnement

Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement (à l'attention des chefs de service de maîtrise d'ouvrage)

Nos réf. : DEP2016-779

Affaire suivie par : Nora Susbielle

nora.susbielle@gouvernement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 10 33

Madame la directrice interdépartementale des routes Centre-Est

Monsieur le directeur des routes d'Ile-de-France

Messieurs les directeurs interdépartementaux des routes

Objet : Retour d'expérience sur la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ont élaboré avec l'appui de plusieurs partenaires une méthode d'évaluation des fonctions des zones humides. Elle a pour objectif d'apporter un appui scientifique et technique aux services chargés de l'instruction des dossiers de projets ayant potentiellement des impacts sur des zones humides.

Cette méthode a été diffusée et publiée au mois de juin sur les sites internet de l'ONEMA et du Muséum ainsi que sur le site intranet du ministère. La direction des Infrastructures de Transport a été associée à l'élaboration de la démarche.

Par note du 11 juillet 2016, le directeur de l'eau et de la biodiversité demande aux DREAL, aux Agences de l'eau et DDT de diffuser et de favoriser l'application systématique de cette méthode au sein de leurs services et des porteurs de projet. La note précise que c'est désormais cette méthode nationale qui fait foi, aujourd'hui et telle qu'elle sera mise à jour et complétée dans le futur par l'ONEMA et le MNHN.

A ce titre, il est utile d'en tenir compte dans l'élaboration des dossiers intéressant le réseau routier national.

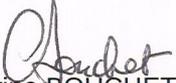


Cette nouvelle méthodologie a été testée sur un grand nombre de sites, essentiellement par des services instructeurs (ONEMA, DREAL, CEREMA, MNHN et le bureau d'étude Biotope).

Elle ne permet pas de répondre à l'ensemble des principes de dimensionnement et de mise en œuvre des mesures de compensation et se limite aux principes d'équivalence fonctionnelle, d'efficacité, de proximité géographique et d'additionnalité écologique. Cependant, l'ONEMA et le MUSEUM ont pour objectif de compléter ce guide à horizon 2018 pour prendre en compte l'ensemble des principes permettant de définir le dimensionnement des mesures compensatoires.

Pour permettre son amélioration continue avant qu'elle ne soit complétée et ne devienne la référence pour le dimensionnement des mesures compensatoires pour les services instructeurs, il est particulièrement important que les maîtres d'ouvrage remontent toutes les difficultés et limites posées par l'utilisation de cette méthode (à ggayet@mnhn.fr copie arn5.grn.dit.dqitm@developpement-durable.gouv.fr).

Bien que présentée comme accessible à un public non spécialiste des zones humides, son utilisation nécessite tout de même des compétences techniques certaines et une formation pour l'utiliser de façon optimale. Des formations sont proposées pour accompagner le déploiement de la méthode (voir le site <http://www.formapreau.fr/>). Si vous constatez des difficultés au niveau local pour accéder à ces formations, je vous remercie de le faire remonter également à mes services.


Christine BOUCHET

